Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (12)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 07 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

I. Guillaume FRICKER
I. Bruno BOSLOUP
Ime Monique FERRIER
I. Thierry TISSERAND
Ime Isabelle BRACALE
1. Julien THELLIER
I. Florent MONEYRON
Ime Nicole BOUCHERAT
I. Bernard SAXER
1. Didier BLANC
1. Cyrille COURTY
Ime Marie-France BARRIER
I. René FAVY
I. Yannick DUPOUÉ

<u>Votaient par procuration</u>:

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)

Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)

M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)

Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent:

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: ETUDE ENFANCE/JEUNESSE – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_12-DE

Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (12)

ETUDE ENFANCE/JEUNESSE – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE

- VU l'avis de la CAO réunie le 07/02/2019 :

Monsieur le Président rappelle aux délégués qu'une étude / diagnostic des services enfance/jeunesse a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée. 29 entreprises ont retiré le DCE et 6 ont remis une offre.

Les offres ont été analysées par la CAO en date du 07/02/2019 afin de retenir le titulaire du marché.

Ainsi la CAO propose:

- de demander aux trois premières offres des compléments de prix et d'indication sur les moyens humains mis en œuvre
- de recevoir les équipes de ces 3 offres afin de connaître leurs motivations et d'échanger sur la méthodologie de cette étude
- de négocier avec ces 3 offres suite aux entretiens afin d'avoir des offres claires et économiquement les plus avantageuses.

Monsieur le Président propose

- de suivre les dispositions retenues en CAO
- de recevoir en CAO les équipes des 3 premières offres
- de négocier avec ces 3 offres

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_12-DE Regu le 12/02/2019

CCEDA CC07/02/2019 (12)